



Dossier du BHI N° S3/8151/CHRIS

LETTRE CIRCULAIRE N° 05/2007
12 janvier 2007

Supplément N°1 de la S-57 (Edition 3.1.1)
ANNONCE DE LA PARUTION DU DOCUMENT

Réf : Lettre circulaire No. 94/2005 du 26 septembre 2005.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Organisation maritime internationale (OMI) a récemment reconnu la nécessité que de nouveaux éléments, comme les voies de circulation archipélagiques et les zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement, apparaissent sur les cartes. Ces éléments ne peuvent pas être codés de manière adéquate dans les ENC à l'aide des définitions des objets et attributs qui existent dans l'Édition 3.1 de la S-57 et le CHRIS de l'OHI a donc chargé son groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) d'effectuer une révision mineure d'extension de la norme S-57 pour y intégrer les nouveaux éléments et, dans la mesure du possible, de faire en sorte que des demandes à venir de l'OMI pour des extensions similaires puissent être satisfaites.

Le document qui inclut les nouveaux objets et attributs de la S-57 requis pour coder les nouveaux éléments est intitulé « Enhancements Required to Encode S-57 Edition 3.1.1 ENC Data » (améliorations requises pour coder les données ENC conformes à l'Édition 3.1.1 de la S-57). Le document qui a été approuvé par la 18^e réunion du CHRIS, est joint ci-après en tant que Supplément No 1 de l'Édition 3.1 de la S-57, et paraît avec effet immédiat. Il peut être téléchargé à partir du site web de l'OHI <http://www.iho.int> > Publications > Downloads.

Il convient de souligner qu'il est seulement nécessaire de produire les données de l'Édition 3.1.1 de la S-57 s'il est demandé de coder les nouveaux objets et attributs contenus dans le « Supplément No 1 ».

Les éléments et attributs génériques définis dans le supplément ont uniquement été inclus pour anticiper de futures extensions et leur utilisation est **interdite** à moins qu'elle ne soit approuvée par les Comités techniques pertinents de l'OHI. Il convient également de noter que l'utilisation des éléments de l'Édition 3.1.1 ne nécessitera pas de modifier le numéro de l'édition de la S-57, le numéro de la version des spécifications de produits pour les ENC ou le nom du fichier du catalogue. L'indication qu'une ENC contient des éléments de l'Édition 3.1.1 est donnée dans le sous-champ « commentaire » du champ DSID (identification de l'ensemble de données).

Bien que l'édition actuelle de la bibliothèque de présentation S-52 de l'OHI (Édition 3.3) ne prévoie pas de symboliser les nouvelles classes d'objets de l'Édition 3.1.1 dans l'ECDIS, une nouvelle symbolisation en cours de développement sera incluse dans la prochaine édition (3.4) de la bibliothèque de présentation (S-52) dont la parution officielle est prévue pour le 1^{er} janvier 2008. Cependant, les règles de présentation

choisies, conçues pour les nouvelles classes d'objets, seront adoptées en temps utile, et publiées en tant que modifications reportées de l'Édition 3.3 actuelle de la bibliothèque de présentation S-52. Le BHI prendra les mesures appropriées pour notifier aux fabricants d'ECDIS de mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de présentation requis pour les améliorations en matière d'objets et attributs, telles que contenues dans les données ENC conformes à l'Édition 3.1.1. Ceci s'appliquera aux nouveaux systèmes ECDIS et nécessitera également que les systèmes ECDIS embarqués appliquent les modifications dès que possible. Pour les ECDIS qui utilisent l'édition actuelle de la Bibliothèque de présentation de la S-52, les classes d'objets conformes à la nouvelle Édition 3.1.1 seront représentées en tant « *qu'objets inconnus* » et affichées à l'aide du symbole " ?".

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Barbor', with a long horizontal stroke extending to the right.

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur